



PARENTÉ & PARENTALITÉ À L'ÉPREUVE DES PRATIQUES CONTEMPORAINES

Carine Turcat

Psychologue Clinicienne, Psychothérapeute

Article disponible en ligne :

-

<https://www.associationepsylon.com/articles>

-

Pour citer cet article :

-

Carine Turcat (2019), *Parenté et parentalité à l'épreuve des pratiques contemporaines*, from www.associationepsylon.com/articles

PARENTÉ & PARENTALITÉ À L'ÉPREUVE DES PRATIQUES CONTEMPORAINES

Carine Turcat

Psychologue Clinicienne, Psychothérapeute

Le concept de parentalité est récent et ne propose pas de définition qui fasse consensus tant il s'agit d'un processus mouvant. Il a été abordé dès 1961 par Racamier pour se distinguer de la parenté qui procède d'une considération bien différente. Alors que la parenté renvoie à la filiation, la parentalité, elle, rend compte de la position de celui qui assume la fonction parentale envers l'enfant. Elle fait référence à un au-delà des liens biologiques sur un aspect plus symbolique et affectif. Houzel et collaborateurs (1999) dont nous avons pu évoquer précédemment les travaux, caractériseront la parentalité en 3 axes : l'exercice, l'expérience et la pratique qui sont des dimensions très imbriquées. A la lumière des nouveaux modèles familiaux contemporains comment les dimensions de la parentalité sont-elles impactées ? Il semble évident que tout psychologue ou professionnel de la relation d'aide, possède un rôle fondamental auprès de ces nouvelles familles, afin de les soutenir au travers des différents axes de leur parentalité.

L'enfant et la famille : évolution des statuts et des rôles parentaux au fil des années...

Les transformations économiques de la société, notamment l'accès des femmes au travail, la précarité ainsi que les changements dans les pratiques et représentations culturelles ont nécessité que le législateur s'adapte. La libération sexuelle et l'évolution moderne du couple ont bouleversé l'unicité du modèle familial : la famille nucléaire a disparu pour laisser place à une pluralité de modèles familiaux. Les changements de mœurs d'après mai 68 font que le principe de réalité avec la prise en compte des réalités de la vie quotidienne a laissé place au principe de plaisir (Pleux, 2005). Les couples cultivent l'hédonisme, l'individualisme, évitent les contraintes et cela s'inscrit dans leurs relations affectives et familiales. Aujourd'hui la sphère familiale se compose de foyers aussi complexes que variés faisant l'objet d'une terminologie différenciée. On parle de familles biparentales, monoparentales, pluri-parentales, recomposées, coparentales et plus récemment homoparentales (Parent & al., 2007). En parallèle, le statut de l'enfant est passé de ce que Calin en 2007 a nommé « l'enfance muette » ou l'autorité patriarcale faisait loi sur des enfants qui n'avaient aucun droits hormis obéir, se taire pour subsister, à une « enfance déniée ». En 1989 la CIDE viendra accorder aux enfants des droits analogues à ceux des adultes, ce que Calin pointera comme un déni d'enfance, leur retirant le droit à n'être que de simples enfants. En juin 1970, l'autorité paternelle sera remplacée par « l'autorité parentale » ou il sera question de responsabilités envers l'enfant afin de garantir son intérêt supérieur. La loi du 4 mars 2002 consacrera l'autorité parentale commune et la garde alternée afin de donner un cadre légal aux familles

mariées et surtout non mariées : pacs, concubinages, divorces. L'évolution du couple (vie maritale, divorces, remariage, vie libre), des familles et la place occupée par l'enfant dans notre société, viennent fragiliser les fondements de la parentalité. La recherche actuelle sur les nouvelles pratiques familiales, illustre bien toute la complexité que ces mutations entraînent pour les parents et les professionnels. Parfois, le thérapeute est amené à considérer ce qui appartient au modèle familial conscient et inconscient du sujet adulte et comment il s'est répercuté sur sa conception de ce qui fait famille afin de l'aider à comprendre son rôle parental.

Les modèles familiaux contemporains : Quelle incidence sur la parentalité ?

Si nous observons la réalité des familles en prenant appui sur les travaux de Houzel, les bouleversements qu'a connus la fonction parentale, peuvent s'appréhender au regard des différents axes qu'il a pu décrire.

Le premier axe, l'exercice, fait référence, aux droits et devoirs des parents d'un point de vue juridique, à l'identité, à la place et au rôle du parent. Désormais ce qui fait une famille ce n'est plus l'alliance dans le mariage mais la filiation par le biais des enfants. Aujourd'hui le désir d'enfant a supplanté le simple acte de reproduction. Minary et Hurstel, évoquent une recherche du plaisir comme fin en soi menant à une double disjonction : sexualité et couple ainsi que procréation et filiation. C'est le cas dans la gestation pour autrui, l'adoption, ou l'homoparentalité. Pour les familles homoparentales, seul le parent géniteur ou adoptant est détenteur de l'autorité parentale. Cela pose donc le problème de la place légale de l'autre parent non reconnu et à terme de la légitimité et la filiation de l'enfant envers ce parent. La jurisprudence concernant l'adoption, peut conduire à des situations « étranges » (Neirinck, 2002) lorsqu'entre autre exemple une grand-mère adoptant légalement son petit-fils, fera de son père biologique son frère par adoption. Il y a ici une confusion entre parentalité et parenté ou la filiation juridique et sociale vient supplanter l'ordre biologique et généalogique. Hurstel (2004) parle d'une difficulté pour les parents, à tenir une place généalogique et différenciée de parents. Elle illustre son propos par de nombreuses vignettes cliniques en prenant l'exemple, entre autres, de cette mère qui appelle son enfant « mon petit homme », le père tiers séparateur œdipien est ici écarté, et l'enfant mis à sa place. Ces aspects de la parentalité, le psychologue doit les dénouer systématiquement avant d'intervenir. Une filiation tronquée, absente voir déniée peut avoir un impact délétère sur les processus identificatoires de l'enfant provoquant une souffrance psychique insidieuse menaçant sa parentalité future.

L'axe de l'expérience de la parentalité, lié au vécu subjectif conscient et inconscient du fait de devenir parent et de remplir des rôles parentaux, implique une permutation symbolique, ou chaque parent est

dans un double renoncement : mort symbolique du parent par le sujet et mort concomitante à sa propre qualité d'enfant afin de céder cette place à son enfant. L'accès à la parentalité représente une perte, un processus d'identification, de différenciation subjective des parents envers leurs propres parents. Or cette perte qui est en jeu dans la réalité biologique peut difficilement advenir dans le cas d'une parenté sociale, une adoption, une homoparentalité ou le refus actuel de vieillir. Pour certains parents, ce renoncement n'ayant pas été opérant, leur parentalité est mise à mal dans une confusion des rôles pouvant mener à une parentification de l'enfant qui devient donneur de soins pour son parent ou enfant tyrannique par l'absence de cadre (Pleux, 2005). L'enfant peut également devenir un signifiant du narcissisme parental. Certains sont investis de la mission de réussite sociale ou professionnelle, là où le parent jadis a échoué ou bien été empêché, dans une tendance à investir l'enfant comme vecteur de ses

propres désirs. La multiplication des éducateurs autour de l'enfant (notamment dans les cas de placements ASE ou dans le cadre d'une famille recomposée) peut amener une dévalorisation, une désaffiliation du parent, consécutive à la perte de la position de référent éducatif. L'objectif du psychologue est alors de soutenir le parent dans ce processus de parentification, le légitimer dans son rôle, le guider vers les besoins de l'enfant pour éviter tout risque de démission de rejet ou d'emprise.

La pratique de la parentalité fait référence à l'éducation concrète de l'enfant, influencée par l'expérience et l'exercice en interdépendance. Les femmes et les hommes tendent aujourd'hui à assumer les mêmes tâches éducatives et domestiques. Les pères s'occupent plus de leurs enfants, revendiquant donc plus fréquemment et légitimement en cas de séparation, une garde alternée (Tap, 2007). Le modèle de la coparentalité face aux aléas conjugaux entraîne pour de nombreux couples une complexification de chaque axe qui pèse sur la pratique. Pour les familles recomposées ou homoparentales, l'homoparent ou beau-parent exerçant une fonction parentale n'en est pas pour autant légitime sur le plan légal. Cela affecte sa parentalité car les enfants respectifs du couple peuvent percevoir ce flou dans son autorité et se sentir insécurisé ou en jouer. La coparentalité par répartition de l'autorité dans chaque foyer, peut mener également à sa dilution et à des carences éducatives (Neyrand, 2014). L'enfant n'étant plus désormais à la périphérie du couple mais au centre (Hurstel, 2004), il peut devenir un véritable enjeu pris dans un conflit de loyauté ou le parent séparé va accéder à tous ses désirs, ou saper l'autorité de l'autre parent par peur de son désamour. Pour d'autres enfants, les couples parentaux successifs empêcheront toute forme de stabilité et de sécurité éducative.

L'intervention des professionnels du soin, est ici de permettre à l'adulte de prendre sa place dans sa relation conjugale et parentale. Le rassurer sur la nécessité de frustrer l'enfant et le replacer dans sa capacité à instaurer un cadre sécuritaire. Pour Minary, il est indispensable d'adopter avec ces familles, une

approche systémique et bienveillante en évitant tout regard normatif sur la famille. Il paraît important, en ce sens, de permettre aux parents d'enfants placés, lorsque cela est possible, de prendre une place dont parfois ils sont écartés ou se sont écartés par peur des jugements sur leurs pratiques parentales.

En bref...

Nous posons le constat, nous professionnels de la famille, que la multiplicité des recherches dans ce domaine démontre toute la complexité des problématiques auxquelles certains parents doivent faire face dans leur accession à la parentalité. Il s'agit d'un rôle complexe qui est sans cesse à comprendre et à réapprendre. Aujourd'hui, il y a des formes et des pratiques plurielles de la parentalité. La forte demande des parents et professionnels pour avoir des temps d'échange et de réflexion autour de l'enfant et son éducation (apprendre à fixer des limites pour favoriser un cadre sécurisé tout en préservant l'autonomie, l'éducation bienveillante et positive), semble révélatrice de la complexité de cette tâche (Mauvais, 2004). Le psychologue ainsi que tous les professionnels de la relation d'aide doivent s'adapter, ajuster leur intervention et le faire en étant dégagé de ses propres représentations et jugements de valeur. Même si cela paraît une idée fondamentale, elle n'est pas pour autant si simple car l'humain, dont nous sommes la plus pure expression, envisage son action thérapeutique à partir de son humanité, de son histoire, de ce qu'il est au plus profond et bien entendu de son parcours personnel. Toutefois c'est aussi parce que ses propres représentations de la famille lui permettent de l'envisager et de la comprendre, qu'il occupe une place importante dans le soutien à la parentalité tout autant pour guider, accompagner que pour déceler les situations à risques.

BIBLIOGRAPHIE :

CALIN, D. (2007). De l'enfance muette à l'enfance déniée.

EUILLET, S. et ZAUCHE-GAUDRON, C. (2008). Des parents en quête de parentalité. L'exemple des parents d'enfants accueillis à l'aide sociale à l'enfance. Sociétés et jeunesses en difficulté.

GROSS, M. (2011). Coparentalité : le coût de l'altérité sexuelle dans l'homoparentalité. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*

HORFF-SAUSSE, S. (2007). L'enfant roi, l'enfant dans l'adulte et l'infantile. *Le Journal des psychologues*.

HOUZEL, D. (dir.) (1999). Les enjeux de la parentalité.

HURSTEL, F. (2004). Quelles fonctions parentales d'autorité pour le jeune enfant. *Dialogue-Recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille*.

MAUVAIS, P. (2004) "Savoir dire non" ou du bon usage des règles et limites. *Dialogues – Recherche cliniques et sociologiques sur le couple et la famille*.

- MINARY, J.-P. (2004). L'enfant au sein du milieu familial. L'enfant au centre des liens familiaux. Répercussions sur le travail avec les familles. In J. ABECASSIS (Ed.), L'enfant à l'épreuve de la famille.
- NEIRINCK, C. (2002). Parenté et parentalité. Aspects juridiques. *Adolescence*.
- NEYRAND, G. (2014). L'autorité parentale, une composante sociologique. *Le Journal des psychologues*.
- PARENT, C. et al. (2007). Les pièges de la recomposition familiale : mieux les comprendre pour mieux les déjouer. in G. BERGONNIER-DUPUY, G. et ROBIN., M. Couple conjugal, couple parental : vers de nouveaux modèles.
- PLEUX, D. (2005). Enfants tyrans...parents coupables. Interview dans *Cerveau et psycho*
- SAINT-ANDRÉ & al. (2008). Nouvelles familles, nouvelles personnalités de base : nouvelles offres de soins? *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*.
- TAP, P. (2007) Couples et familles. Dynamique des changements, causes et perspectives. in G. BERGONNIER-DUPUY, G. et ROBIN., M. Couple conjugal, couple parental : vers de nouveaux modèles.
- THEVENOT, A. & MERTZ, C. (2008). Inscription généalogique et travail psychique précoce d'accèsion à la parenté. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*.